

Compte rendu du 1^{er} conseil d'école Lundi 7 novembre 2023

Présents :

Mairie :

M. Laurent ULRICH (maire), Madame Séverine JERNASZ (1^{ère} adjointe, en charge des affaires scolaires et périscolaires)

Education Nationale :

M. Frédéric DORFFNER (directeur),
Mme Esther FREY, Mme Caroline ZACHARY, Mme Sandrine BRAUN, Mme Marie AME
(professeures des écoles)

Parents d'élèves :

M. Jérôme TAVERGNE , M. Jean-Nicolas DORNER , Mme Perrine LEIPP, M. David METZGER, Mme Camille DUPONT, Mme Cynthia SANSIQUIER, Mme Fanny PROST

Absents

Excusées : Mme Jessica AZIRAR, Mme Gwendoline BALDENSPERGER

Début de la séance 17h30.

Le directeur remercie les membres du Conseil d'école pour leur présence et un tour de table est fait afin que chacun puisse se présenter.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1. Installation du Conseil d'Ecole

Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	195
Nombre de votants	158
Nombre de votes blancs ou nuls	22
Nombre de suffrages exprimés	136
Taux de participation	81,02 %

M. TAVERGNE Jérôme	Titulaire
M. DORNER Jean-Nicolas	Titulaire
Mme LEIPP Perrine	Titulaire
Mme BALDENSPERGER Gwendoline	Titulaire
M. METZGER David	Titulaire
Mme DUPONT Camille	Suppléante
Mme SANSIQUIER Cynthia	Suppléante
Mme AZIRAR Jessica	Suppléante
Mme PROST Fanny	Suppléante

Les titulaires et les suppléants seront tous invités à chaque conseil d'école.

2. Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, président
- du maire et d'un conseiller municipal
- des enseignants de l'école
- des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école

L'inspecteur de circonscription assiste de droit aux réunions.

Ses attributions :

1° Vote du règlement intérieur de l'école ;

2° On y parle des projets prévus, du fonctionnement de l'école, des questions sur la vie de l'école (moyens alloués, intégration d'enfants handicapés, hygiène, sécurité, respect des valeurs de la République ...)

Il est rappelé qu'en aucun cas c'est un lieu pour régler « ses comptes » avec les enseignants ou la mairie. S'il y a un problème avec la mairie ou un enseignant, il faut s'adresser à eux directement en prenant rendez-vous au préalable.

Ce n'est pas non plus le lieu pour critiquer les élèves, cela se règle en réunion avec les enseignants et/ou le directeur.

Son fonctionnement :

- Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre
- A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé et signé par son président, contresigné par le secrétaire de séance.

3. Règlement intérieur de l'école

4 points du règlement intérieur sont proposés pour modification :

Les horaires sont remis à jour : récréations, APC et Soutien scolaire

Horaires des récréations : 10 h 15 à 10 h 35 et 15 h 15 à 15 h 25 (tous cycles)

APC les mardis et les jeudis de 13 h 05 à 13 h 35

1 heure de soutien le mardi de 16h15 à 17h15

Les élèves venant à bicyclette ou à trottinette devront impérativement les ranger dans le garage prévu à cet effet. Il est strictement interdit de rouler dans la cour même juste devant le portail.

On peut dorénavant en cas d'absence prévenir l'école par mail à l'adresse suivante :

ecole.primaire.hang@estvideo.fr

Il est rappelé à l'assemblée que le directeur de l'école appelle systématiquement les parents des enfants absents non excusés.

Les médicaments sont autorisés à l'école uniquement dans le cadre d'un PAI (Plan Accueil Individualisé) .

Les goûters sont interdits comme le stipule le programme national nutrition santé. Sont toutefois tolérés les fruits et les légumes.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

Un point sur la responsabilité de l'école lors des sorties de classe est également fait :

La surveillance des enseignants s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires du début jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui.

Plan Vigipirate en vigueur actuellement :

Nous sommes en plan Vigipirate Urgence Attentat. Plus aucune personne n'a le droit de pénétrer dans l'école sans autorisation du directeur ou d'un enseignant et il faut également éviter les attroupements devant l'école.

4. Projet d'Ecole : présentation des 3 axes

Le projet d'école est reconduit pour l'année 2023-2024 et ses 3 objectifs sont présentés :

Objectif 1 : Développer le langage de communication, les savoirs fondamentaux et les compétences : travail sur les outils de la langue / sur la lecture et la littérature / sur l'écrit / les mathématiques

Objectif 2 : Apprendre à bien vivre ensemble, agir ensemble, respecter autrui et responsabiliser chacun. De plus en plus de problèmes de comportement sont relevés : respect de l'adulte (reconnaissance de l'autorité) et jeux violents ; les élèves ne savent plus s'amuser.

Objectif 3 : améliorer la prise en charge des élèves à besoins particuliers. Soutien et pédagogie différenciée en fonction des besoins de chacun.

A l'évocation du 2^{ème} objectif (apprendre à vivre ensemble), l'équipe éducative note qu'il y a de plus en plus d'élèves qui manquent de respect envers l'adulte et les règles de l'école.

5. Soutien hebdomadaire 1er degré

Une nouvelle heure de soutien est mise en place le mardi de 16h15 à 17h15 ; elle est effectuée par Mme Braun. Les élèves qui pourront bénéficier de cette heure de soutien seront désignés par les enseignants. Les élèves concernés jusqu'aux vacances de Noël seront les CP pour consolider l'apprentissage de la lecture de certains enfants.

6. Projets pédagogiques

Les projets de sorties sont fortement impactés par le coût des bus et la pénurie de chauffeurs.

Sorties prévues pour le moment, d'autres se rajouteront certainement au courant de l'année :

1. en octobre : « Le grand Huit » au PréO pour les CP-CE1 / CE1 / CE2
2. en décembre : « La ballerine et le soldat de plomb » offerte par l'Eurométropole et mise en place par la commune de Hangenbieten.
3. en avril : « Grains de Volutes » au Préo pour les CM1/CM2
4. en janvier des conférences sont prévues sur « L'histoire de l'art », « Le monde des insectes », « L'état de la matière », « L'énergie et l'environnement », « Léonard de Vinci »

Une fête de Noël organisée par l'école est prévue le vendredi matin 22 décembre avec des chants et un goûter.

Les CP-CE1 et CE1 iront à la piscine d'Ostwald les lundis et vendredis matin en janvier et février.

Les CE2 et CM1 iront à la piscine de la Hardt les mardis et jeudis en mars et avril.

Les classes de CP-CE1, CE1, CE2 et CM2 participeront à une semaine sans nuitée au Stride Park à Lingolsheim pour développer leur compétence en vélo. La classe des CM1 quant à elle fera une semaine sans nuitée à Bloc en Stock pour faire de l'escalade.

Les CP-CE1 et le CE1 visiteront la Maison Rurale à Kutzenhausen en mai.

Il y a eu création d'une chorale avec Mme Braun qui rassemble les élèves volontaires de sa classe et quelques élèves des autres classes (CE2-CM1). Elle s'associera à la fête de Noël de la médiathèque et à la cérémonie du 8 mai (+ classe de Mme AME et Mme FREY) et fera certainement une représentation en fin d'année.

Mme ZACHARY a créé un club d'échecs avec 14 élèves de sa classe, volontaires et débutants.

Les échecs permettent de travailler la concentration, le respect de l'autre, le calcul et l'anticipation. Un tournoi sera organisé en fin d'année.

Mme FREY a mis en place un atelier sur les jeux traditionnels (petits chevaux, jeu de l'oie, dominos...) avec des groupes de 8 élèves par période.

La classe de Mme AME participera au printemps de l'écriture. Il s'agira d'écrire un texte poétique plus un récit fictif sur le thème de « demain ». Le texte sera lu par un élève et enregistré.

Toutes les classes de l'école se sont également inscrites au marathon de l'orthographe ; à noter que la classe de Mme Braun a fini 1^{ère} du Bas-Rhin l'année dernière.

Le carnaval aura lieu le mardi 13 février avec les maternelles. Les classe de l'école se rendent à la médiathèque une fois par mois.

Toute l'école participe aussi au test de fluence départemental pour élaborer un suivi individuel sur les progressions en lecture de tous les élèves de l'école tout au long de leur scolarité.

Les CP, CE1 et CM1 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire

Les comptes ont été vérifiés par monsieur TAVERGNE qui donne quitus aux compte de l'école. Monsieur DORFFNER mandataire de l'école présente les comptes de l'année scolaire 2022/2023. A la rentrée de septembre 2023 il y avait 3 651,90 € sur le compte OCCE de l'école.

8. Nomination de deux vérificateurs aux comptes

M.TAVERGNE et M. DORNER se proposent pour vérifier les comptes à la rentrée 2024

9. Travaux et ménage à l'école

Toutes les demandes de travaux ont été réalisées (étagère de rangement, bibliothèque, entretien courant, matériel informatique...).

L'équipe enseignante remercie monsieur le Maire et ses adjoints pour leur réactivité. Quand nous avons des demandes ou des besoins, leur réponse est immédiate et on voit rapidement un adjoint dans les couloirs de l'école.

Un grand merci aussi à l'équipe des agents communaux qui ont fait le déménagement des classes Mimosa et Prune pendant les vacances et également à Louis et à José qui résolvent promptement les problèmes quand il y en a.

Et pour finir merci également à madame Ulrich, l'agente d'entretien de l'école qui fait un excellent travail. Elle est à l'écoute et très consciencieuse.

Après épuisement de l'ordre du jour, fin de la séance à 18h30

Président de séance :
DORFFNER Frédéric
Directeur de l'école

Secrétaire de séance :
FREY Esther
Professeure des écoles

